
celle de l'eau bénite. Cette bénédiction étant réservée à l'évêque : un simple prêtre ne pourrait la faire solennellement sans autorisation de l'évêque, mais il le pourrait si la bénédiction se faisait d'une façon privée, et sans solennité (S. C. R. 12 juillet 1704.)

Jeune Eucharistique

(*L'Ami du clergé*)

Les lavements alimentaires ne rompent pas le jeune eucharistique, parceque l'ingestion alimentaire, en pareil cas, ne rentre pas dans la définition de *potatio*, ou *comestio*, interdites. Seule l'alimentation *orale et stomacale per modum cibi aut potus* est interdite par la loi du jeune eucharistique.

Chapelet

(*L'Ami du clergé*)

Le chapelet indulgencié ne perd pas ses indulgences par le fait qu'on le prête, pourvu que le prêteur se réserve les indulgences.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Mgr Pericoli a succédé récemment à S. Em. le cardinal Sanmniatelli comme auditeur général de la R. chambre apostolique ; il devient ainsi le premier des prélats de la curie romaine.